

Formation Marchandises dangereuses catégorie 16 OACI arrimeurs et Répartiteurs de charge (Organisation de l'Aviation Civile Internationale)

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel sédentaire du transport aérien**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **05/10/2012**

Mots clés : **arrimage**, **répartition de charge**, **Marchandises dangereuses**, **Transport aérien**

Identification

Identifiant : **1122**

Version du : **21/09/2015**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

■ Rgl't (UE) n° 965/2012
modifié du 05/10/2012

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Former aux matières dangereuses le personnel des exploitants non autorisés au transport des marchandises dangereuses intervenant dans l'arrimage et la répartition de charges .

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

■ aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

Répondre aux instructions techniques de l'OACI (doc 9284-AN/905)

Partie 1 chapitre 4,

Reconnaissance des marchandises dangereuses non déclarées.

Etiquetage et marquage,

Maîtrise des dispositions concernant les passagers et les membres d'équipage,

Maîtrise des procédures d'urgence.

Modalités générales

Public visé par la certification

Tous publics

La formation est initiale et récurrente, à renouveler tous les 2 ans. elle peut être dispensée par des exploitants, non autorisés au transport de marchandises dangereuses, pour leurs personnels ou par des organismes privés.

Elle dure au minimum:

- pour l'initiale, 2 h
- pour la récurrente, 2h.

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

aucun

Compétences évaluées

Maîtrise des connaissances théoriques concernant les thématiques définies dans les instructions techniques de l'OACI.

- Théorie générale et limites,
- Etiquetage et marquage,
- Documents de transport de marchandises dangereuses et autres documents pertinents,
- Reconnaissance de marchandises dangereuses non déclarées,
- Dispositions concernant les passagers et les membres d'équipage,
- Procédures d'urgence.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

aucun

Centre(s) de passage/certification

- Chez l'exploitant ou l'organisme

La validité est Temporaire

2 ans

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation de réussite aux tests délivrée par l'exploitant ou l'organisme

Plus d'informations

Statistiques

Etablies par l'exploitant ou l'organisme

Autres sources d'information

—